



Déclaration liminaire au CTA du 16 mars

Les attaques militaires lancées jeudi 24 février par le président russe contre l'Ukraine constituent une grave agression et une grave violation du droit international. La FSU condamne cette attaque avec fermeté, appelle à la paix et affirme sa solidarité avec les Ukrainiennes et Ukrainiens et avec les Russes qui se mobilisent pour dénoncer l'offensive armée.

La guerre en Ukraine a des conséquences humaines terribles : plusieurs centaines de civils sont morts sous les bombes et des millions de personnes, essentiellement des femmes et des enfants, ont déjà fui leur pays en guerre.

La France doit prendre sa part dans l'accueil de tous les réfugiés en renouant avec sa tradition humaniste d'accueil de réfugié sans opérer de tri selon la nationalité des migrants. La FSU exige qu'un effort particulier soit fait pour l'accueil et la scolarisation des jeunes réfugiés. Cela passe notamment par le renforcement des Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants. Aujourd'hui, ces structures sont sous tension, faute de moyens, et ce sont les élèves qui en ont le plus besoin qui en subissent les conséquences.

L'Éducation Nationale s'honorerait en étant à la hauteur des enjeux d'accueil et de scolarisation de tous les élèves plutôt que de s'abaisser à une gestion purement comptable de ses moyens, synonyme de renoncement indigne du service public aux valeurs humanistes qu'il doit porter.

Nous souhaiterions, monsieur le recteur, avoir un point précis du nombre d'élèves accueillis dans nos écoles ou établissements suite au déclenchement de la guerre en Ukraine.

Cette instance, qui se tient pour la première fois en présentiel depuis plusieurs semaines, se déroule à la veille d'une journée intersyndicale de grève et de manifestations des fonctionnaires pour exiger et obtenir l'augmentation des salaires et des pensions. Depuis une dizaine d'années, la valeur du point d'indice est bloquée alors que les prix, eux, augmentent. Les annonces de la ministre de Momntchalin à 48 h de cette action est assez surprenante car, depuis 5 ans, ce gouvernement explique qu'il ne faut pas toucher à la valeur du point d'indice car c'est « inutile et couteux » mais donner des primes au mérite aux bons fonctionnaires... Si la FSU salue ce changement, elle sera très attentive au niveau du dégel qui ne peut en aucun cas être inférieur à 4 % au regard de l'inflation.

L'autre dossier d'actualité dans notre ministère est celui de la préparation de la rentrée 2022 et le chantier est plus que laborieux : des dotations insuffisantes qui maintiennent les taux d'encadrement dans les écoles de notre Académie en queue de peloton, qui aggravent encore le nombre d'élèves par classe dans les collèges avec de plus en plus de classes à 30 élèves et enfin, qui dégradent encore les conditions d'études des lycéens et les conditions de travail des personnels. C'est donc une rentrée catastrophique qui s'annonce avec la

disparition des aides pérennes en direction des élèves, vous obligeant, par exemple, à chercher en urgence des profs de maths volontaires pour donner quelques heures d'ici la fin de l'année scolaire à certains élèves de seconde, mesure qui ressemble davantage à de la communication qu'à un véritable dispositif pédagogique...

On ne peut que constater également une aggravation de tout cela avec l'autonomie laissée aux EPLE, il serait plus juste de parler d'autonomie supplémentaire donnée aux CE des EPLE puisque, lorsque le CA repousse le TRMD, c'est au CE que revient la décision finale. Ce qui aboutit à des conditions d'études et de travail très disparates d'un établissement à l'autre. Vous réussissez même le tour de force d'avoir un lycée et un seul dans l'académie qui impose des TP d'une heure pour les élèves de seconde en sciences expérimentales ce qui est totalement aberrant en termes de pédagogie...A moins que ce ne soit la suite logique, en lycée, du saccage qui est organisé depuis plusieurs années, dans les collèges, en sciences expérimentales et que vous allez confirmer avec vos propositions de redéploiement des agents de laboratoire.

Et aujourd'hui, à l'ordre du jour de ce CTA, c'est le coup de grâce avec les postes spécifiques académiques ! Vous préférez laisser se multiplier des postes inutiles pour laisser les CE choisir leurs enseignants. Depuis la loi de « destruction » de la FP ce gouvernement a écarté tout contrôle paritaire sur les opérations de mobilité ce qui laisse la porte ouverte à l'arbitraire. Nous aurons l'occasion d'ailleurs, à ce sujet, de revenir pendant la séance sur ce qui se passe depuis l'année dernière au collège Léotard à Fréjus.

Enfin, que penser d'un dialogue social qui dit se vouloir être « constructif », mais qui, à 48 h de l'ouverture du serveur pour la mobilité des personnels, n'a permis ni la publication des Lignes Directrices de Gestion ni de la circulaire : c'est, là encore, une situation inacceptable pour la FSU, que nous vivons comme une manière d'empêcher les élus du personnel de jouer leur rôle.